

## Séance du 11 juin 2009



L'an deux mille neuf, le onze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUILLON Didier, Maire.

Présents : BOSSER Nadine, CALVEZ René, CARADEC Marcelle, CARIOU Yves, DURAND Yveline, GLOAGUEN Joëlle, LE CLEAC'H Estelle, LOUDEAC Muguette, MAGADUR Jean Pierre, MEVEL Gérard, PENNEC Joseph, PEUZIAT Jean-Claude, PRIGENT Jean-Pierre, ROE Henri, TIPHAINE Nolwenn, VELLY Jacques.

Absents : DANIEL Alain, PRIOL Jean-Yves, excusés

Monsieur DANIEL Alain a donné procuration à Monsieur CARIOU Yves.  
Monsieur PRIOL Jean-Yves a donné procuration à Monsieur MAGADUR Jean Pierre.

Madame LE CLEAC'H Estelle a été nommée secrétaire.

Le procès verbal de la séance du 27 mars 2009 a été adopté.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

### **MISE AU POINT APRES LA SEANCE DU 05 JUIN 2009**

Suite à la séance écourtée du Conseil Municipal du 05 juin 2009, Monsieur le Maire tient à lire un communiqué.

Il regrette que les élus de l'opposition s'entêtent dans une attitude de blocage stérile malgré le souci d'ouverture de l'équipe majoritaire et les mains tendues à plusieurs reprises. Il entend néanmoins mettre en œuvre les projets prévus dans le souci de l'intérêt général.

Monsieur Jacques VELLY répond que les élus de l'opposition souhaitent également servir l'intérêt général.

Monsieur Yves CARIOU déclare qu'il serait souhaitable que les élus d'opposition manifestent un souci d'ouverture en venant plus souvent en Mairie pour discuter des projets en cours.

Un conseiller émet l'idée d'organiser des réunions informelles entre deux Conseils municipaux.

### **TRANSACTION AVEC NEIL LAWRIE**

*Reçu à la Préfecture du Finistère le 17 juin 2009*

Monsieur le Maire expose que le contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet du nouveau centre nautique, signé avec Monsieur Neil LAWRIE est à retirer, faute de mise en concurrence préalable. Il présente un projet de transaction. Il s'agit d'un contrat au terme duquel sont réglées les conséquences financières du retrait du marché. La commune s'engage à verser à l'architecte le solde correspondant aux travaux déjà effectués. Monsieur Neil LAWRIE renonce à réclamer une indemnisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer la transaction avec Monsieur Neil LAWRIE.

*Approuvé à l'unanimité*

**CENTRE NAUTIQUE DU CAP SIZUN  
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

*Reçu à la Préfecture du Finistère le 17 juin 2009*

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle consultation d'entreprises a été nécessaire pour la maîtrise d'œuvre des travaux du nouveau centre nautique.

Il présente les propositions reçues suite à l'appel d'offre du 13 mai 2009. Il s'avère que l'offre de Monsieur Neil LAWRIE est la plus intéressante. Il propose au Conseil Municipal de retenir cette offre qui est de 31 462,78 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir l'offre de Monsieur Neil LAWRIE pour le contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de construction du nouveau centre nautique.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant ce contrat de maîtrise d'œuvre.

*Approuvé à l'unanimité*

**CENTRE NAUTIQUE DU CAP SIZUN  
CONSEIL GENERAL - CONTRAT DE TERRITOIRE  
INSCRIPTION 2009**

*Reçu à la Préfecture du Finistère le 17 juin 2009*

Monsieur le Maire rappelle que Le nouveau projet de locaux pour le Centre Nautique du Cap Sizun a été approuvé par le Conseil Municipal du 21 juillet 2008. Situé à l'emplacement du local actuel, le futur bâtiment occupera la totalité de l'espace disponible et sera bordé d'une estacade qui assurera la continuité de la servitude de passage des piétons le long du littoral. Le permis de construire a été délivré le 17 janvier 2009.

Afin de financer cette opération, la commune entend demander une subvention au titre de la thématique « Développement de la Plaisance et du Nautisme » du Contrat de Territoire à hauteur de 15% du montant global des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Propose l'inscription du projet de construction du nouveau Centre Nautique, au titre de la thématique « Développement de la Plaisance et du Nautisme » du Contrat de Territoire.

Sollicite l'attribution d'une subvention au niveau le plus élevé possible.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

*Approuvé à l'unanimité*

**ESTACADE DU CENTRE NAUTIQUE  
CONSEIL REGIONAL - CONTRAT DE PAYS  
INSCRIPTION 2009**

*Reçu à la Préfecture du Finistère le 17 juin 2009*

Monsieur le Maire rappelle que Le nouveau projet de locaux pour le Centre Nautique du Cap Sizun a été approuvé par le Conseil Municipal du 21 juillet 2008. Situé à l'emplacement du local actuel, le futur bâtiment occupera la totalité de l'espace disponible et sera bordé d'une estacade qui assurera la continuité de la servitude de passage des piétons le long du littoral. Le permis de construire a été délivré le 17 janvier 2009.

Dans ce cadre, la commune entend demander une subvention au titre du Contrat de Pays à hauteur de 20% du montant global des travaux concernant cette estacade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite la participation financière de la Région, au titre du Contrat de Pays pour la construction de l'estacade.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

*Approuvé à l'unanimité*

**CENTRE NAUTIQUE DU CAP SIZUN**  
**CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT**  
**INSCRIPTION 2009**

*Reçu à la Préfecture du Finistère le 17 juin 2009*

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a décidé de doter le Centre Nautique du Cap Sizun de nouveaux locaux. Monsieur le Maire précise que le Centre National pour le Développement du Sport a, par arrêté en date du 5 janvier 2007, alloué à la Commune une subvention de 31 060 euros correspondant à un taux de subvention de 20 % d'une dépense subventionnable prévisionnelle de 155 300 euros hors taxes.

Compte tenu du coût du nouveau projet, il propose de faire une nouvelle demande de subvention sur la base de l'estimation de Monsieur Neil Lawrie, architecte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à solliciter du Centre National pour le Développement du Sport une subvention au taux maximum pour la construction du nouveau Centre Nautique.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

*Approuvé à l'unanimité*

**PROGRAMME DE TRAVAUX**  
**MARCHE DE VOIRIE DE LA RUE DES EMBRUNS**

*Reçu à la Préfecture du Finistère le 17 juin 2009*

Monsieur le Maire propose à Monsieur Yves CARIOU de présenter les travaux de voirie de la rue des Embruns.

Monsieur Yves CARIOU précise que ces travaux commenceront au mois de septembre. Il indique qu'une mise en concurrence de différentes entreprises a été effectuée, et que les élus ont décidé de retenir l'offre de l'entreprise GRTP, qui présentait de bonnes garanties tout en étant la mieux disant.

- Montant de l'offre : 50 834,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer le marché de voirie pour l'aménagement de la rue des Embruns à l'entreprise GRTP.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché de voirie.

*Approuvé à l'unanimité*

**PROGRAMME DE TRAVAUX**  
**ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DU SEMAPHORE**

*Reçu à la Préfecture du Finistère le 17 juin 2009*

Monsieur Yves CARIOU présente les travaux d'enfouissement des réseaux route du Sémaphore qui sont pris en charge par l'ERDF.

Tous les réseaux seront effacés. Les travaux sont prévus en deux étapes et débiteront vers le milieu du mois de septembre.

Concernant l'éclairage public, des fourreaux seront installés en prévision.

Monsieur Yves CARIOU indique que l'effacement des réseaux est envisagé entre le lieu dit la Croix rouge et la piscine avec l'aménagement simultané d'une piste cyclable.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité envisage l'établissement d'un plan pluriannuel pour les travaux de voirie ; chaque année, une somme serait spécialement destinée à ce programme.

Une réunion de la commission des travaux est prévue d'ici peu avec un débat au prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le programme de travaux d'enfouissement des réseaux route du Sémaphore.

*Approuvé à l'unanimité*

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2009

Reçu à la Préfecture du Finistère le 17 juin 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention formulées auprès de la Commune.

Après examen de ces demandes, le Conseil Municipal arrête comme suit la liste des bénéficiaires des subventions au titre de l'année 2009:

- Aide à domicile en Milieu Rural Sud Cap Sizun	700,00 €
- Football Club du Goyen	1 000,00 €
- Société de Chasse An Esk Elen	300,00 €
- Théâtre du bout du monde	1 000,00 €
- Les Amis de la Chapelle de Sainte Evette	150,00 €
- F.N.A.C.A. d'Esquibien	200,00 €
- Lecture et Loisirs – Esquibien	450,00 €
- Union Bretonne des Combattants d'Esquibien	330,00 €
- Société Nationale de Sauvetage en Mer Station d'Audierne	250,00 €
- Amis de Sainte Brigitte	150,00 €
- Association Culture et Patrimoine	700,00 €
- Association Ephémère	1 000,00 €
- Association des parents d'élèves d'Esquibien	600,00 €
- Collège Privé Saint Joseph d'Audierne (voyages PAE)	360,00 €
- Association Sportive du Collège Saint Joseph	100,00 €
- Collège privé Notre Dame de Roscudon (sorties éducatives)	20,00 €
- Réseau d'Ecoles Rurales du Grand Cap	400,00 €
- A.FO.BAT 29	60,00 €
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat	240,00 €
- Maison Familiale Rurale de Poullan	60,00 €
- IFAC	60,00 €
- Croix d'Or du Cap-Sizun	110,00 €
- Cap Accueil (Festival des Chapelles)	300,00 €
- Groupe Celtique des Bruyères de Beuzec-Cap-Sizun	500,00 €
- Jardiniers de France	200,00 €
- Tennis Club du Cap Sizun	100,00 €
- Hand-ball du Cap Sizun	500,00 €
- Association Secours Alimentaire du Cap Sizun	250,00 €
- Maison de retraite Saint Yves de Pont-Croix	50,00 €
- Kei Shin Judo Club de Poullan sur Mer	312,00 €
- Mondial Pupilles du Cap Sizun	190,00 €
- Amicale « Ty Pen Ar Bed »	50,00 €
- Pat Club	100,00 €
- Les Restaurants du Cœur	100,00 €

- Remarques du Conseil Municipal :

Le collège de Locqueran n'a pas sollicité de subventions cette année car leurs comptes sont équilibrés.

La décision concernant l'association la Raquette Esquibiennoise est ajournée car l'Assemblée Générale a lieu le 12 juin.

Concernant le Football Club du Goyen, Monsieur le Maire souhaiterait une mutualisation des moyens avec la commune d'Audierne et une répartition équitable de l'effort financier entre les deux communes, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Groupe Celtique des Bruyères : la subvention accordée est plus conséquente cette année car cette association emblématique du Cap Sizun fête son anniversaire. La municipalité souhaiterait néanmoins, dans la mesure du possible, une présence plus active sur la commune d'Esquibien. Monsieur le Maire sollicitera l'association à ce sujet.

Le club de Hand-ball du Cap Sizun propose à la commune une animation estivale sur la plage. La municipalité leur demande de s'engager sur cette animation et leur accorde donc une subvention de 500,00 € pour l'achat de matériel adapté à ce projet.

*Approuvé à l'unanimité*

## **RENOVATION DE LA MAIRIE CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE**

*Reçu à la Préfecture du Finistère le 17 juin 2009*

Monsieur le Maire évoque le projet de rénovation de la mairie et des locaux de l'ancienne poste. La réorganisation de ces locaux permettra d'améliorer les conditions de travail, l'accueil du public et l'archivage des documents.

Les travaux devraient débuter courant 2010. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre son temps et de ne lancer ce projet que lorsque le plein de subventions aura été fait.

La commune pourrait se charger d'une partie des travaux ; la cloison de l'étage peut être abattue pour agrandir dès à présent les locaux. L'aménagement se ferait ensuite au fur et à mesure.

Une somme de 10 000 € a été prévue à cet effet pour l'année 2009.

Monsieur le Maire présente la proposition de Monsieur Le Carrer en ce qui concerne la maîtrise d'œuvre du projet.

Pour des travaux estimés à 180 000 € HT, le forfait proposé est de 21 600 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir la proposition de Monsieur Le Carrer pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation des locaux de la mairie et de l'ancienne poste.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant ce contrat de maîtrise d'œuvre.

*Approuvé à l'unanimité*

## **ADHESIONS 2009**

*Reçu à la Préfecture du Finistère le 17 juin 2009*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que différentes structures sollicitent l'adhésion de la commune pour l'année 2009.

Adhésion à l'Association des Maires Ruraux pour 95€ :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux.

Adhésion à l'Association Nautisme en Finistère pour 150 € :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'adhésion à l'Association Nautisme en Finistère.

Adhésion à l'Agence Ouest Cornouaille Développement pour 150 € :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'adhésion à l'A OCD.

*Approuvé à l'unanimité*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Convention Mervent :**

Monsieur le Maire présente la convention relative au financement des interventions d'initiation à la langue bretonne dans l'école primaire publique.

Cette convention lie la Commune au Conseil Général depuis 2007 et pour une durée de trois ans. Ces interventions d'initiation au breton sont assurées par l'association MERVENT. Le Conseil Général prend en charge 50 % du coût de cette formation.

L'avenant n° 1 à la convention, fixant le tarif à 52 € de l'heure, a été signé.

Il reste néanmoins à approuver la convention initiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Autorise le maire à signer la convention initiale pour le financement des interventions d'initiation à la langue bretonne dans l'école primaire publique.

*Approuvé à l'unanimité*

**Adhésion de la Communauté de Communes du Cap Sizun**

**à MEGALIS :**

*Reçu à la Préfecture du Finistère le 17 juin 2009*

Monsieur le Maire présente ce dispositif qui a pour but d'aider la Communauté de Communes du Cap Sizun à dématérialiser ses procédures administratives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Cap Sizun et son adhésion au Syndicat Mixte Mégalis en vertu de l'article L 5214-17 du CGCT.

*Approuvé à l'unanimité*

**AUTRES QUESTIONS DIVERSES :**

- **Le SDEF :**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le SDEF, face au désengagement progressif de la DDEA, se propose de prendre en charge différentes missions d'ingénierie publique. Le Conseil Municipal se déclare favorable à ces nouvelles compétences.

*Approuvé à l'unanimité*

- **Le SPANC :**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la Communauté de Communes du Cap Sizun demande son avis au Conseil Municipal sur l'organisation future du SPANC. Le Conseil Municipal se déclare favorable à la reprise de cette compétence directement par la Communauté de Communes.

*Approuvé à l'unanimité*

- **Patrimoine :**

Monsieur le Maire annonce que le Conseil Général du Finistère a accordé une subvention de 6 033 € à la commune au titre du programme « patrimoine historique », pour la restauration d'une chaire à prêcher conservée à l'église paroissiale.

- **Parc Naturel Marin d'Iroise :**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion en Préfecture le 4 mai dernier concernant le Parc Naturel Marin d'Iroise. Etaient présents Le Préfet Maritime de l'Atlantique, le Préfet du Finistère et la plupart des maires du Cap Sizun. La prudence est de mise ; tout le monde semble d'accord pour attendre la sortie du plan de gestion d'ici un an à dix huit mois environ, pour consulter à nouveau les habitants du Cap Sizun.

- **Conseil Communautaire :**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Communautaire. Les subventions ont été votées et le choix d'un opérateur unique a été décidé pour la gestion des espaces naturels du Cap Sizun. Devant les réserves exprimées par le Maire, Bernard LE GALL, Président de la Communauté de Communes, a garanti la mise en place de deux équipes d'intervention (une au nord et une au sud du Cap Sizun) à partir de l'année prochaine.

D'autre part, Monsieur le Maire souhaite que cette opération n'ait pas pour objectif de soulager le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Pointe du Raz de la gestion des terrains au détriment de la Communauté de Communes. Enfin, il a proposé en contrepartie de cette prise en charge, que l'ensemble de la population du Cap Sizun bénéficie, au même titre que les habitants de Plogoff de l'entrée gratuite au site.



- CCAS :

Monsieur Henri ROE rend compte de la sortie des anciens programmée le 9 juin dernier, qui a été un succès.

Il donne également des informations sur le RSA qui remplace désormais le RMI. Il estime que la communication sur ce sujet est insuffisante et propose, afin d'éviter que certaines personnes qui pourraient bénéficier de cette prestation n'en soient pas informés, de mettre ces informations sur le prochain bulletin municipal et sur le site de la commune.

- Bulletin municipal et site Internet :

Madame Nolwenn TIPHAINE annonce que le nouveau Bulletin municipal sortira en juillet. Une rubrique traitera notamment de l'évolution de la commune en présentant différentes photos.

Monsieur Jacques VELLY souhaite que les comptes rendus des Conseils Municipaux soient toujours publiés sur le site Internet de la commune.

Monsieur Gérard MEVEL fait un point sur les animations de l'été 2009 ; un planning sera édité prochainement.

Monsieur René CALVEZ rappelle qu'une vingtaine de bénévoles ont nettoyé les plages d'Esquibien le 23 mai dernier.

Monsieur Yves CARIOU annonce que la commune a reçu la nouvelle épareuse qui entrera en action dès l'année prochaine.

*Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close*

*Délibéré en séance, les jours et an susdits.*

*La séance est levée à vingt deux heures trente.*